

Certiphyto

Travaux Paysagers

Prérequis

- Être âgé de 18 ans au minimum
- Maîtriser les savoirs de base (compréhension du français parlé, lire, écrire, compter)
- Maîtriser l'informatique

Modalités et délais d'accès

- Salarié d'entreprise du paysage, camping, golf, terrains sportifs, collectivités territoriales, ...
- Nous contacter pour l'inscription

Objectifs

- **Mettre en œuvre un traitement phytopharmaceutique efficace en toute sécurité et minimisant l'impact de celui-ci sur l'environnement**
 - Identifier précisément la dangerosité des produits et connaître les moyens de diminuer les risques pour l'utilisateur.
 - Mettre en place les alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans l'entretien des espaces verts
 - Connaître la réglementation liée aux produits phytopharmaceutiques
- **En plus pour les décideurs :**
 - Concevoir des aménagements paysagers économes en produits phytopharmaceutiques pour l'entretien



Durée de la formation

- Opérateur (applicateur) : 2 jours de formation
- Décideur (applicateur + acheteur) : 3 jours de formation
- A l'issue de la formation des documents types Mémo sur clé USB

Méthodes mobilisées

- Salle informatique avec support vidéo
- Matériel de mise en pratique (pulvérisateur, équipements de protection)
- Cours en salle
- Travaux pratiques



Modalités d'évaluation

La formation se clôture par un test QCM informatique de validation. La réussite à ce QCM donne accès à la demande de certificat « Certiphyto ». Cette demande doit être faite sur la plateforme du service public dans les 6 mois suivant la formation. Le certificat « Certiphyto » est valable 5 ans.

Tarif de la formation et CGV

- Financement possible par les OPCO
- Autofinancement

Nous contacter pour plus de précision



Taux de réussite

2019 : 100% 2020 : 100% 2021 : 100%

Les Plus ...

- Accompagnement de la démarche sur le site du service public pour réaliser la demande d'attestation certiphyto.



La MFR – CFA de Machecoul – Saint – Même propose des accompagnements spécifiques pour les apprenants en situation de handicap, en lien avec les structures référentes (AGEFIPH). Le centre de formation est adapté pour recevoir du public à mobilité réduite. Pour toutes demandes particulières, nous contacter.

RS 5655 – 18/10/2011 – Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Version 5 – 3 Juillet 2024

Contact :

MFR - CFA

📍 Route de la Forêt
44270 MACHECOUL - SAINT MÊME
02 51 70 91 09

✉️ muriel.salembier@mfr.asso.fr

🌐 www.mfr-machecoul.com

